



Licenciement assistante maternelle

Par **lilooBH**, le **03/05/2008** à **19:18**

Bonjour, je souhaite licencier la nourrice de mon fils dont le contrat a été signé le 02/11/2007, le motif : il rentre à l'école en septembre 2008. Le 29/09/2007 est se fait déclaré en accident du travail pour un mal de dos, je reçois donc un arrêt de travail de son medecin traitant...1mois rnle mois d'après un autre arrêt...1 mois et ainsi de suite...jusqu'à aujourd'hui soit le 03/05/2008rnL'assurance maladie m'a écrit un courrier en AR daté du 09/04/08 me disant qu'en date du 28/03/08 il on reçu un certificat médical mentionnant une nouvelle lésion concernant mon salarié. (opération de la coiffe).rnil me semble que la coiffe est l'épaule donc rien à voir avec le mal de dos déclaré en accident du travail à la date du 25/09/2007!rnQuelle est la procédure de licenciement et que dois je lui payé ?rnson salaire est un forfait de 320€/mois cp inclus